

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M^{me} Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 août 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231044

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont Ouest dans l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie. Dépense totale de 22 256 214,72 \$ (contrat : 18 165 301,28 \$ + contingences : 2 115 738,23 \$ + incidences : 1 975 175,21 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 434710 - 7 soumissionnaires / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente: 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. / Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231044

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Énergir), dans la rue Saint-Urbain, de la rue Beaubien à l'avenue Beaumont Ouest dans l'arrondissement de Rosemont La Petite- Patrie. Dépense totale de 22 256 214,72 \$ (contrat : 18 165 301,28 \$ + contingences : 2 115 738,23 \$ + incidences : 1 975 175,21 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 434710 - 7 soumissionnaires / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 381 650,69 \$, taxes incluses (contrat entente: 346 955,17 \$ + contingences : 34 695,52 \$), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. / Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 69 972,66 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures (contrat entente : 63 611,51 \$ + contingences : 6 361,15 \$).

À sa séance du 2 août 2023, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 août 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Au cours de celle-ci, les responsables de la Division des grands projets du Service des infrastructures du réseau routier ont d'abord précisé que ce contrat s'inscrit dans le grand projet urbain MIL Montréal, plus précisément dans le réaménagement de la rue Saint-Urbain. Ils ont également décrit la nature des travaux, qui comprennent entre autres la réhabilitation et la reconstruction de conduites d'eau, d'égout et d'éclairage de rue, le réaménagement géométrique de la rue, la construction d'une piste cyclable surélevée, etc. D'ailleurs ces interventions permettront d'améliorer la sécurité des déplacements, de renforcer le verdissement, de mailler le réseau cyclable existant et d'assurer une meilleure gestion des eaux pluviales dans le secteur.

Un appel d'offres a été publié du 29 mars au 23 mai 2023, lequel a suscité l'intérêt de 17 preneurs du cahier des charges, dont sept ont déposé une soumission. Des dix qui se sont désistés, on compte cinq firmes connues comme étant des sous-traitantes, l'une étant estimatrice des coûts pour ce contrat et quatre n'ont pas justifié leur désintérêt. En ce qui a trait aux soumissions déposées, Demix Construction inc. a présenté le prix le plus bas avec un écart de (-20,3 %) avec l'estimation. D'après l'analyse des professionnels de la DGPÉC, la moitié de cet écart se situe dans trois des articles de la CSEM, environ 4 % dans celui du maintien de la mobilité et le reste est réparti sur les autres articles du bordereau. La volonté de l'entrepreneur d'obtenir ce contrat expliquerait notamment les prix très concurrentiels qu'il a déposés. Comme l'écart est favorable à la Ville, les personnes invitées ont conclu en recommandant d'octroyer le contrat à l'adjudicataire.

Lors de la période d'échanges qui a suivi la présentation, la Commission était particulièrement curieuse à l'égard de la piste cyclable surélevée. Quel est le rendu de cet aménagement? Quels sont les avantages? Est-ce plus coûteux? Le Service a précisé que la piste cyclable se trouve à mi-niveau entre le trottoir et la chaussée. Celle-ci est en béton, afin d'avoir un meilleur contraste avec la chaussée, et elle est bordée de dalles de granite. Tout ceci a évidemment un coût, mais les cyclistes sont mieux protégés et la sécurité est grandement augmentée. Les explications ayant été à la satisfaction des membres, la Commission n'avait pas d'autres questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats a remercié les ressources de la Division des grands projets du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 4 M\$ et répondant à la condition suivante :*
 - *écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231044 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.